

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	Mme Véronique Autexier MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen, Bruno Renon
<b>Membres excusés :</b>	Néant
<b>Membres invités :</b>	M. Jonathan Blondy (Responsable du Pôle compétitions)
<b>Membres absents :</b>	Néant
<b>Invités absents :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 18 du 19/01/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des « Forfaits » du 22 et 23 janvier 2022
- Modification du calendrier général
- Report des rencontres
- Modification du calendrier du Critérium à 7

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

## 4° Questions et informations diverses

### INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

#### **Validation du PV précédent**

Le PV n° 18 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

#### **Informations de l'animateur**

L'animateur informe les membres de la Commission des compétitions séniors que le Comité de direction de la LFNA vient de prendre les décisions suivantes :

- Application du seul protocole fédéral avec 4 cas positifs sur 7 jours glissants et abandon du deuxième critère (transmission à l'ARS d'une liste de cas contacts)
- Possibilité d'étirer les calendriers jusqu'à la dernière journée de juin (principalement pour la poule senior R1 à 15) mais aussi pour les autres poules
- . - Possibilité pour la Commission Régionale des Compétitions d'imposer des rencontres en semaine si besoin
- Le refus du club de jouer aux dates proposées par l'instance pourra entraîner la perte du match par forfait, dès lors qu'aucune date ne sera plus disponible au calendrier pour pouvoir le jouer

### SUJET(S) « POUR DECISION »

#### **1° - Etude des « Forfaits » du 22 et 23 janvier 2022**

- Coupe de la Charente – Crédit Agricole – Trophée Maurice Brachet  
FC Aubeterre du 22 janvier 2022
- Coupe des Réserves – Crédit Agricole – Trophée Pierre Labonne  
FC Rouillac 2 du 22 janvier 2022

Les clubs concernés seront débités de **23 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

**Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces forfaits**

## 2° - Modification du calendrier général

La crise sanitaire impactant fortement le déroulement des compétitions départementales et notamment le championnat seniors masculin D1 et D2 dont les poules à 13 équipes comptabilise un grand nombre de matchs reportés, la Commission des compétitions seniors doit prendre les mesures nécessaires pour que l'ensemble des compétitions départementales puissent se terminer au plus tard fin juin 2022, conformément à la réglementation fédérale. Au vu de ces éléments, la Commission des compétitions seniors propose au Comité de direction, les mesures suivantes, immédiatement applicables :

- Repositionner la journée 15 (D1 - D2) et 13 (D3 à D5) du 05 et 06 février au 21 et 22 mai 2022
- La journée 15 (D1 – D2) et 13 (D3 à D5) devient une journée de rattrapage (coupes et championnats)
- Repositionner la journée 26 (D1 - D2) et 22 (D3 à D5) du 21 et 22 mai au 04 et 05 juin 2022
- Possibilité d'étirer le calendrier jusqu'à fin juin 2022, si le contexte sanitaire actuel perdure
- Possibilité pour la Commission départementale des compétitions seniors d'imposer des rencontres en semaine si besoin
- Le refus du club de jouer aux dates proposées par la Commission des compétitions seniors pourra entraîner la perte du match par forfait, dès lors qu'aucune date ne sera plus disponible au calendrier pour pouvoir le jouer.

**Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces propositions qui seront proposées au Comité de direction le lundi 07 février 2022**

## 3° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 1	O	FC Confolens – CS Leroy 2	15/01/2022	<b>05/02/2022</b>	20h00
Division 2	A	AS St Yrieix 2 – CR Mansle	11/12/2021	<b>A DEFINIR</b>	
Division 2	A	AS St Yrieix 2 – US Lessac	15/01/2022	<b>05/02/2022</b>	20h00
Division 2	A	ES Champniers 2 – CR Mansle	08/01/2022	<b>05/02/2022</b>	20h00
Division 2	B	JS Sireuil 2 – Ent St Séverin Palluaud	08/01/2022	<b>06/02/2022</b>	15h00
Division 2	B	Ent St Séverin Palluaud – FC Rouillet 2	15/01/2022	<b>19/02/2022</b>	20h00
Division 4	C	Chazelles 2 - AS St Yrieix 3	15/01/2022	<b>05/02/2022</b>	20h00
Coupe Charente	O	La Roche-Rivières 2 – CR Mansle	22/01/2022	<b>08/02/2022</b>	20h00
Coupe Charente	O	JS Basseau Ang – AL St Brice	22/01/2022	<b>05/02/2022</b>	20h00
Coupe District	O	CO Luxé – FC St Cybardeaux	23/01/2022	<b>06/02/2022</b>	15h00
Coupe Réserves	O	US Chateauneuf 2 – La Roche-Rivières 3	22/01/2022	<b>05/02/2022</b>	20h00
Coupe Réserves	O	AS Claix-Blanzac 2 – FC Rouillet 3	23/01/2022	<b>06/02/2022</b>	15h00

**Décision 03 : Les membres de la Commission valident ces reports**

#### 4° - Modification du calendrier du Critérium à 7

Compte tenu du retrait du club de Saulgond de la 2<sup>ème</sup> phase du Critérium à 7, la Commission des compétitions séniors procède à l'élaboration du nouveau calendrier.

Le calendrier de la compétition sera mis en ligne sur le site du District et communiqué aux clubs concernés, le plus rapidement possible, par le responsable du Pôle compétitions.

**Décision 04 : Les membres de la Commission valident le calendrier**

### SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

L'animateur informe les membres de la Commissions que le tirage des 1/8èmes de finales des coupes départementales s'effectuera à la Charente Libre le mercredi 02 février 2022 à 18h00. Compte tenu des restrictions sanitaires actuelles, ce tirage s'effectuera à huis clos mais sera retransmis en direct sur la page Face book de la Charente Libre.

### QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

#### 4° - Etude des courriers reçus

- Néant

### RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 26/01/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°18 du 19/01/2022	<b>Validé</b>	-	-
<b>1</b>	Etude des Forfaits du 22 et 23 janvier 2022	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>2</b>	Modification du calendrier général	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>3</b>	Report des rencontres	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>4</b>	Modification du Critérium à 7	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>

La prochaine réunion est fixée au mercredi 02 février 2022 à 15h30.

-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

-----

L'animateur  
Fouché Laurent



Le Secrétaire  
Brandy Philippe

